



Charte du bien vivre ensemble au collège

La réussite et le bien-être de nos enfants, de nos élèves, sont nos priorités à tous, parents et personnels du collège. Pour atteindre ces objectifs, une entière confiance et la collaboration entre élèves, parents et personnels éducatifs sont indispensables.

C'est dans cet esprit que les représentants élus des parents d'élèves et des personnels, tous membres du Conseil d'Administration, ont élaboré cette Charte du bien vivre ensemble dans notre établissement.

❖ **Politesse et respect**

La communication entre nous doit être respectueuse à l'oral comme à l'écrit. Les formules de politesse doivent être à la base de nos échanges. Une écoute mutuelle et bienveillante permet les échanges apaisés et constructifs, et contribue alors à la réussite et au bien-être des élèves.

❖ **Lien de confiance**

Les choix et les décisions des personnels de l'établissement sont de leur responsabilité et relèvent de la liberté pédagogique et éducative au sein de l'établissement.

Ils sont motivés par les besoins des élèves et de la classe, guidés par leur expertise et leur expérience, et s'appuient sur les textes officiels, dans le souci constant de mettre en place les conditions qui permettront la réussite de tous les élèves.

❖ **Bon usage des outils de communication**

La meilleure façon de communiquer reste l'échange direct entre l'élève et son professeur.

Le carnet de correspondance et la fonctionnalité « messagerie » de Pronote sont des outils de communication qui demandent un temps de traitement avant réponse.

Chaque personne, parent comme personnel de l'établissement, a le droit à la déconnexion.

❖ **Traçabilité et responsabilité**

Chacun est responsable de ses écrits papiers comme informatiques, dont la trace est conservée et engage sa responsabilité civile et pénale.

❖ **Rôles et fonctions des représentants des parents d'élèves**

Les représentants élus des parents d'élèves assurent la représentation des familles dans les instances de décision du Collège, ou ils apportent leur point de vue 'parents' et facilitent les échanges de façon structurée avec les équipes pédagogiques et la direction du collège.

Ils peuvent être sollicités par les parents, individuellement ou collectivement ; ils ont un rôle de relais, parfois de médiateur et ont obligation de confidentialité.

Les représentants élus des parents et des personnels de l'établissement